

Une activité du Centre Permanent d'Initiatives  
pour l'Environnement du Pays d'Aix

## Focus métier : Econome de flux

Intervenant : Richard REYNAUD



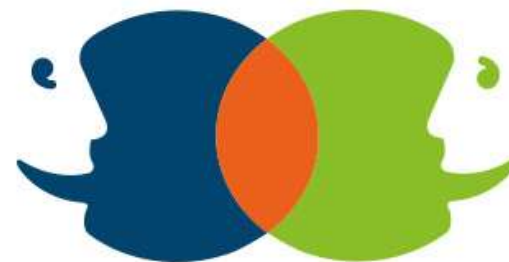
**Econome de flux** : spécialiste de l'utilisation rationnelle de l'énergie et du développement des énergies renouvelables. **Il fait partie intégrante de la maîtrise d'ouvrage**, qu'elle soit public ou privé. Dans les collectivités, on en trouve dans les grandes communes et les EPCI par exemple.

**Conseil en énergie partagé (CEP)** : un dispositif de mutualisation des postes d'économies de flux pour les communes de moins de 10 000 habitants. 1 ETP pour 30 000 habitants.

Un conseiller énergie est salarié d'une structure tierce (association, syndicat mixte, intercommunalité).



## Energie & eau



### Les missions fondamentales d'un économe de flux :

- **Améliorer la connaissance du patrimoine** : inventaire des compteurs, clarification des contrats, diagnostics énergétiques, bilans de consommations et dépenses.
- **Optimiser les coûts** : modifications contractuelles (changement de tarif, résiliation, redimensionnement etc.)

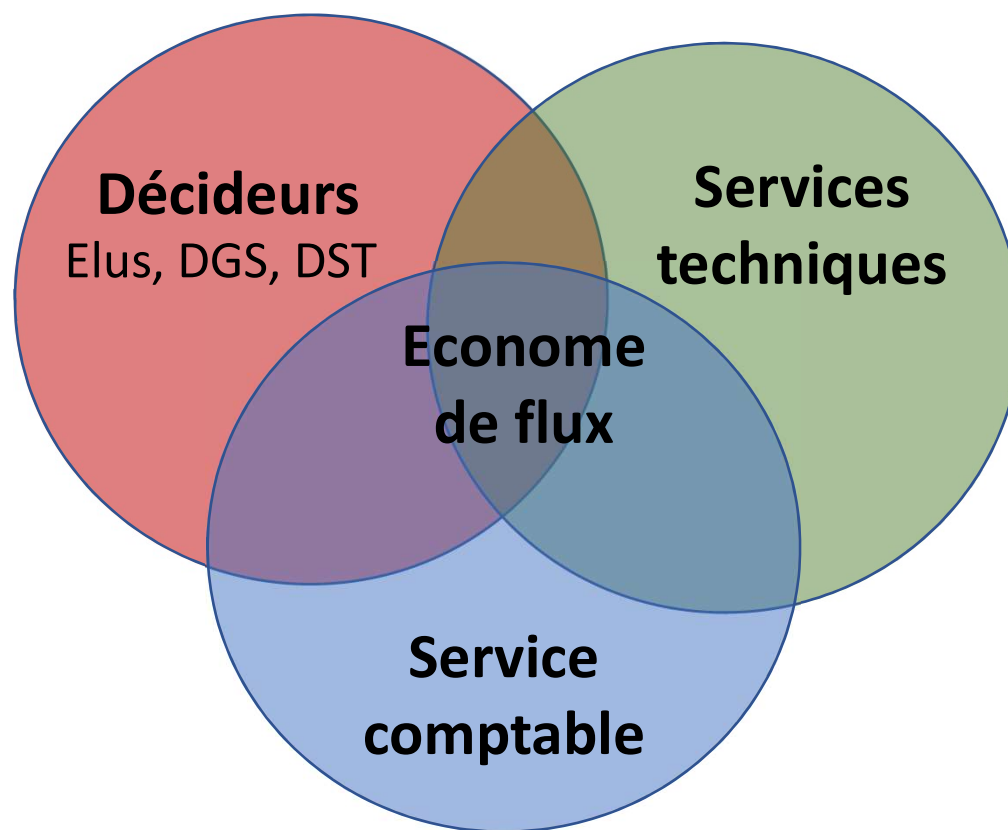


### Les missions fondamentales d'un économiste de flux :

- **Maîtriser les flux** : préconisations de réglages et de travaux (régulation, isolation, ventilation, éclairage etc.)
- **Diffuser la culture énergétique** : sensibilisation des élus, des usagers et des agents, montée en compétence des services.



**La mission d'économe de flux est un accompagnement sur la durée.**  
Pour les CEP, la mission doit durer 3-4 ans à minima.



## Le décret tertiaire



Trois grands leviers permettent l'amélioration énergétique :



A venir : une plateforme nationale gérée par l'ADEME : OPERAT pour le suivi des consommations, il faudra y indiquer : 1) consommation 2) surface 3) type d'activité.



## Combien ça coûte ?

### **Le coût d'accompagnement CEP est variable selon :**

- La structure porteuse.
- Le contenu de la mission retenu par la commune (base ou complète).
- Le territoire (petits villages ruraux, nombre d'habitants, etc).
- Les subventions des collectivités et de l'état.

Généralement, le coût est toujours fixé par rapport au nombre d'habitant (sauf micro-communes).

De 1,30 à 2,30 € / hab.





### Les avantages du “Conseil en Énergie Partagé”

- Le suivi d'une politique énergétique maîtrisée
- Un accompagnement et une assistance technique sur le long terme
- Un conseil objectif et indépendant
- Un plan d'actions personnalisé
- La mutualisation d'une compétence dans le cadre d'une démarche intercommunale
- Une expertise à coûts partagés, compensés par les économies réalisées
- Un réseau de professionnels sur l'ensemble du territoire français, animé et outillé par l'ADEME
- La préservation et l'amélioration du patrimoine communal



Merci de votre attention !

Retrouvez-nous sur :

[www.cpie-paysdaix.com](http://www.cpie-paysdaix.com)

[Eco-renovez.fr](http://Eco-renovez.fr)

Et aussi sur les réseaux sociaux !



[@AtelierdelenvironnementCPIEpaysdaix](https://www.facebook.com/AtelierdelenvironnementCPIEpaysdaix)



[@CPIE\\_Paysdaix](https://www.twitter.com/CPIE_Paysdaix)

